



Le Message de Bivouac

Janvier - Février - Mars 2026 N° 106

Le mot de la Présidente

Dans ce journal vous trouverez les documents relatifs à notre prochaine assemblée générale. Ce sera la dernière à laquelle je participerai en tant que membre du conseil d'administration: un an comme secrétaire adjointe, cinq comme secrétaire puis trois comme présidente. Depuis que Philippe et moi avons adhéré à Bivouac, vous avez voyagé avec nous en Ecosse, Sardaigne, Irlande, haut Languedoc, Lozère, Anjou et à St Pourçain. En Provence aussi, car nous avons contribué à l'une des premières balades partagées après la Covid. S'il m'arrive parfois d'être maladroite ou de hausser le Ton, je n'ai jamais été malveillante et chaque fois que je me suis positionnée ou que j'ai pris une décision, je l'ai fait dans ce qui me semblait être l'intérêt du club et de l'ensemble des adhérents, avec toujours le souci du respect de la légalité et de la transparence. Je n'ai pas toujours été comprise, parfois critiquée (souvent peut-être) mais j'espère que dans l'ensemble vous ferez un bilan positif de ces années au cours desquelles j'ai donnée beaucoup de mon temps et de mon énergie à ce club auquel je suis très attachée.

Candidature au conseil d'administration

Les adhérents qui souhaiteraient s'investir au sein du conseil d'administration doivent en faire la demande à la présidente, au plus tard 2 semaines avant l'assemblée générale, soit avant le 2 avril prochain. (cccbivouac@bivouac.org)

Notre futur président aura besoin de vous, merci d'avance à toute personne de bonne volonté.

Mireille

Ordre du jour de l'ASSEMBLEE GENERAL du 15 avril 2026

1. Bilan moral et d'activités
2. Bilans financiers:
 - Compte voyages
 - Compte général
 - Compte épargne
 - Rapport du vérificateur aux comptes
 - Proposition de suppression de la cotisation immatriculation tourisme FFCC dans les budgets voyages et prise en charge par le compte général.
 - Avis de l'assemblée quant aux questions soulevées par un de nos adhérents et explicitées dans le journal.
 - Vote du bilan financier
3. Budget prévisionnel
 - Vote du budget prévisionnel
4. Validation des comptes-rendus des réunions du CA depuis la dernière AG
5. Montant de la cotisation 2027.
6. Modification de notre contrat de vente

Bilans moral et d'activités de 2025

Force est de constater que, cette année encore, quelques adhérents ont quitté Bivouac. Heureusement, cette année aussi de nouveaux adhérents nous ont rejoints.

Force est de constater, également, la diminution du nombre d'organiseurs de voyages pour l'année à venir. Mon successeur saura, je l'espère, renverser la tendance.

Rappel des voyages organisés l'an dernier :

- Balade partagée en Espagne par Françoise et Patrick Pizet
- Rassemblement à Anost par Polo et Maryse Dalle-Nogare
- Circuit dans les capitales de l'Europe de l'Est par Jean-François et Danielle Deloche
- Balade accompagnée entre Monts et lacs d'Auvergne par Brigitte et Francis Soarès
- Balade partagée dans l'Aude par Patrick et Françoise Pizet
- Rassemblement au Puy en Velay par JF et Danielle Deloche et Mireille et J. Claude Dei-Ciechi
- La balade partagée programmée par Michel et Carmen Desbarax a dû être annulée suite à de nombreuses défections et à la météo, quel dommage!
- Voyage humanitaire au Maroc avec l'association AHCC, dont Denis et Marcelle Armand et Bernard Darles, ont pris la tête des convois.
- Enfin, même s'il fera surtout partie des voyages de 2026, le circuit au Portugal qui a démarré quelques jours avant la St Sylvestre, organisé par Marie et Francis Navarro

Merci à eux tous pour leur engagement pour notre club, leur générosité et leur savoir-faire car sans flagornerie, je peux affirmer que tous ces voyages ont été réussis et appréciés par leurs participants.

Merci à tous les bénévoles qui d'une manière ou d'une autre ont donné de leur temps pour faire vivre notre association et faire plaisir à nos adhérents.

Mireille Ombredane.

BILAN FINANCIER

Les soldes de fin d'année de la banque sont donnés à titre indicatif. Ils ne correspondent pas au solde réel car il y a toujours des sommes portées au crédit ou au débit qui concernent l'année suivante. La régularisation est opérée chaque début d'année dans le cahier comptable.

Bilan compte épargne 2025

Nature des Recettes	Montant	Nature des Dépenses	Montant
Total Recettes	0	Total Dépenses	0
		Virement vers compte épargne	3828,23

Solde au 31/12/24:

Solde au 31/12/25:

Bilan Compte Général 2025

Nature des Recettes	Montant	Nature des Dépenses	Montant
Cotisations adhérents	3 410,00 €	Achat cartes FFCC	1 605,20 €
Remboursement Cartes FFCC 2024	109,50 €	Cotisation Immatriculation Tourisme FFCC 2024	75,00 €
Provision Cotisation Immatriculation Tourisme 2024 FFCC	191,88 €	Assurance Responsabilité civile FFCC	31,00 €
Cotisation Voyages Bivouac	705,00 €	Frais Rassemblements	560,51 €
Solde voyages et annulation	2 481,40 €	Site Internet	141,60 €
		Déplacements (AG à Nantes)	640,00 €
		Matériel bureau et timbres	193,47 €
		Frais Bancaires 2 Comptes +CB	527,80 €
Total Recettes	6897,78	Total Dépenses	3774,58
		Virement vers compte épargne	3828,23

Solde au 01/01/25: 7546,41 €

Solde au 31/12/25: 3867,82€

Les soldes de fin d'année de la banque sont donnés à titre indicatif. Ils ne correspondent pas au solde réels car il y a toujours des sommes portées au crédit ou au débit qui concernent l'année suivante. La régularisation est opérée chaque début d'année dans le cahier comptable.

Bilan Compte Voyages 2025

Solde au 31/12/2024: 6752,41€

Solde au 31/12/2025: 3942,82€

Les soldes de fin d'année de la banque sont donnés à titre indicatif. Ils ne correspondent pas au solde réels car il y a toujours des sommes portées au crédit ou au débit qui concernent l'année suivante. Le régularisation est opérée chaque début d'année dans le cahier comptable.

Recettes	Montants	Dépenses	Montants
Participation adhérents	51 149,05 €	Prestations	41 654,12€
		Cotisation Bivouac (1)	1 095,00 €
		Assurance	619,20 €
		Provision FFCC 2024	191,88 €
		Remboursé aux adhérents	4 391,45 €
		Versé au compte général (2) (3)	2 074,99 €
		Remboursement Organismes	716,00 €
		Solde Voyages(4)	406,41 €
Total	51 149,05 €	Total	51 149,05 €
Virement du Cpte Général (5)	121,80 €	Frais bancaire	121,80 €
Virement du Cpte Général (5)	141,60 €	Site Internet	141,60 €
TOTAL	51 412,45 €	TOTAL	51 412,45 €

Budget prévisionnel Compte général 2026

Nature des Recettes	Montant	Nature des Dépenses	Montant
Cotisation Bivouac licences FFCC	2970,00	Achat des licences	1 350,00
Cotisations Bivouac voyages	650,00	Assurance RC	31,00
		Cotisation FFCC	80
		Site Internet	150,00
Solde comptes voyages 2024 et 2025	9186,00	Matériel Bureau et Poste	250,00
Virt du compte épargne	4015	Frais rassemblements	800,00
		Fleurs	150,00
		Frais de déplacements	700,00
		Frais Bancaires	430,00
		Participation aux 30 ans	10500,00
		Location des salles rassemblements	2380
Total	16821,00	Total	16 821,00

Informations sur les comptes de Bivouac

Depuis mon élection à la présidence de Bivouac, un adhérent m'écrit régulièrement, s'inquiétant de ma gestion des finances du club.

Récemment, il a adressé le texte suivant aux membres du bureau:

• "Chère présidente, chers membres du bureau, Lors de notre dernière AG, vous avez présenté un transfert d'argent du compte voyage vers le compte général. L'origine de cet argent semble venir des "annulations voyages" ou/et des "dépenses non réalisées". Une discussion débat s'est engagée et le budget fut approuvé. Lors des "retrouvailles du club" de 9/25, et dans le dernier journal vous nous avez présenté les difficultés comptables lors d'un voyage et une demande de remboursement non prise en compte par le club. Afin de bien analyser et comprendre la situation, je vous demande de bien vouloir présenter à l'AG 2026: 1. le process complet, détaillé et argumenté (chronologie et documents) du remboursement financier de l'assurance voyage. 2. L'impact financier des annulations sur un voyage. NB: un exemple concret facilitera la compréhension du problème. Des mesures à prendre et des discussions pourraient nous être proposées et mises à l'ordre du jour. L'objectif de cette question est multiple: 1. améliorer la bonne gestion financière du club, 2. éviter les risques de fraude à l'assurance et ses conséquences 3. ne pas pénaliser les organisateurs de voyages, les participants et tous les adhérents.

J'ai répondu à cet adhérent pensant le rassurer sur la bonne gestion du club mais ses réponses ont été plus virulentes encore.

Je précise toutefois, sans chercher à me dédouaner, que si en tant que présidente, je suis responsable devant la loi, tout au long de mon mandat j'ai travaillé en étroite collaboration avec le Bureau (le trésorier et la secrétaire) et le conseil d'administration. Aussi en mettant en cause la gestion du club, il met aussi en cause le travail et la probité de mes collaborateurs.

Ci-dessus vous avez pu prendre connaissance des bilans comptables, vous disposez donc déjà d'une bonne information, mais les accusations que notre adhérent porte contre moi et contre le CA sont graves, aussi des explications s'imposent.

Voici, d'abord les réponses qu'il m'a envoyées suite à mes tentatives d'explications:

Ci dessous quelques lignes et chiffres (un exemple simple), que tu peux lire avec un esprit ouvert et qui vont te montrer que ton analyse budgétaire présente des lacunes....

Exemple d'un voyage:

Nombre d'inscrits: 20 personnes

prix du voyage 1200 € (soit 900 de frais proportionnels et 300 de frais fixes)

Budget global :24 000€

Nombre de désistements: exemple 6 personnes.

Excédent budgétaire affecté au voyage (ou latitude) 7200 € pour ce voyage.

Remboursement de l'assurance aux participants environ 1 200 €. soit $900 \times 6 = 5400$ € de ""fraude"".

La fraude réalisée par le club est de transmettre dès la déclaration d'accident et au nom de l'organisateur un "justificatif des dépenses" de 1200€ . La fraude à l'assurance est passible de sanctions civiles et pénales. (il faut relire la réglementation sur le site Légifrance). Le président est responsable.

La solution est d'attendre la fin du voyage et l'organisateur transmet à l'assurance le montant des frais réellement engagés (300 €) et rembourse les frais "proportionnels" aux absents (900€). Ou autre solution.....

L'organisateur peut garder tout l'argent ou déclarer sous sa responsabilité le chiffre de son choix.... Mais il doit signer le document justificatif des dépenses, et non le club.

Pour la comptabilité du club il faut un bilan " 0 " pour les voyages. Le club perçoit déjà 5€ par personne. Il ne doit pas y avoir de transfert d'argent du compte voyage vers le compte général (sauf les 5 €).

Le club ne doit pas participer aux pertes ni aux bénéfices... et encore moins l'écrire dans ses comptes rendus d'AG..... Cette jurisprudence que tu viens de créer en participant aux pertes est une porte ouverte à la négligence dans les comptes des organisateurs de voyages.....

NB/ Mon seul reproche personnel est que tu as créé une ligne budgétaire "Déplacement". Dans le budget de fonctionnement.....Cette ligne du BF, est assimilable à des frais de représentation injustifiés....

Au lieu de m'écrire de longs messages, prépare ta présentation du process financier, réfléchis avec le trésorier aux solutions. Relis les conséquences de la fraude à l'assurance.

*Hooo. Tu attestes au nom de l'organisateur des frais retenus...
Tu préciseras la nature des frais !!!
Allons ne tournons pas autour du sujet...c'est un problème d'éthique comptable, que nous devons corriger.... Cette fraude est grave....*

J'ai transmis nos échanges à Fabienne Yobé, la présidente de la FFCC, afin d'avoir son avis sur la question et m'assurer que je n'étais pas dans l'erreur.

Elle m'a affirmé qu'il n'y a ni fraude, ni correction à apporter et a rédigé le texte suivant, me proposant de le présenter lors de notre assemblée générale.

(Elle s'est largement appuyée sur les arguments que j'avais présentés à cet adhérent, raison pour laquelle je ne les ai pas reproduits ci-dessus)

ARGUMENTAIRE OFFICIEL POUR L'AG PROCEDURE ASSURANCE/ANNULATION

Suite aux questions posées par cet adhérent et afin d'assurer une totale transparence, nous souhaitons rappeler le cadre officiel dans lequel le club applique les procédures d'annulation et d'assurance voyage.

Les informations que je vais vous présenter s'appuient directement sur les règles communiquées par la **Fédération Française des Campeurs, Caravaniers et Camping-caristes (FFCC)**, qui est notre organisme de référence.

1. Rappel du principe officiel de l'assurance annulation selon la FFCC

La FFCC est très claire:

L'assurance annulation n'a pas pour objet de rembourser le club mais l'adhérent qui annule, selon les conditions stipulées dans le contrat de vente du voyage.

Cela signifie que **le club n'a aucune obligation de rembourser un adhérent qui se désiste**, dès lors que ses conditions d'annulation sont mentionnées dans le contrat ou dans la fiche d'inscription.

Si le club prévoit que passée une certaine date, l'intégralité du montant du voyage est conservée, alors l'assureur rembourse l'adhérent sur cette base.

Il n'y a là **aucune irrégularité**, aucune fraude, et aucun détournement: **c'est la règle normale de l'assurance annulation**, confirmée par la FFCC.

C'est d'ailleurs **la pratique de la quasi-totalité des clubs affiliés à la FFCC.**

2. Pourquoi le club conserve-t-il les sommes versées en cas d'annulation tardive?

Il y a deux raisons:

a- Parce que c'est la règle prévue dans les contrats

C'est légal, conforme aux pratiques nationales, et validé par la FFCC.

b- Parce que cela sécurise financièrement les voyages

Les annulations tardives génèrent souvent des frais incompressibles:

- acomptes déjà versés,
- réservations non remboursables,
- coûts fixes répartis sur un nombre plus faible de participants.

Si le club remboursait, il devrait **répercuter ces pertes sur les autres participants ou sur l'ensemble des adhérents**, ce qui serait injuste.

3. Pourquoi l'argent des annulations revient-il au club et non aux participants?

C'est une décision du conseil d'administration **pour éviter les inégalités**.

Si l'on redistribuait les sommes aux seuls participants d'un voyage, certains voyages deviendraient excédentaires et d'autres déficitaires.

Le CA a donc jugé que:

Les bénéfices accidentels liés aux annulations doivent profiter à tous les adhérents, et non seulement à un groupe.

C'est cette politique qui permet:

- de subventionner les grands événements (comme les 30 ans de Bivouac),
- de maintenir des cotisations raisonnables,
- de garantir des voyages proposés à des prix contenus.

4. Sur la gestion d'un voyage où des écarts comptables ont été constatés

Un cas particulier a été présenté récemment.

- Le CA **a consulté le vérificateur aux comptes**.
- L'organisateur a **reconnu son erreur**, sans aucune mise en cause d'honnêteté.
- Il **était même prêt à rembourser intégralement** la somme manquante.

Le CA a décidé d'un **partage de la perte**, pour deux raisons:

Eviter de décourager les futurs organisateurs bénévoles;

Eviter de créer un précédent où le club couvrirait automatiquement toutes les erreurs, même en cas de mauvaise gestion future.

Cette décision a été **exposée publiquement aux adhérents** lors du dernier rassemblement.

Aucune contestation n'a été exprimée.

Et bien entendu,

la présente assemblée générale a toute légitimité pour confirmer ou infirmer cette décision.

5. Sur les accusations récurrentes de mauvaise gestion

Nous tenons à le rappeler fermement:

- Les procédures suivent les règlements de la FFCC.
- Les comptes sont vérifiés, contrôlés et validés.
- Les décisions du CA sont motivées, expliquées et communiquées.
- Aucune fraude, détournement ou irrégularité n'a été constatée.

Le club agit dans un **cadre légal, éthique et transparent**, toujours avec la volonté de **protéger les organisateurs bénévoles, respecter les adhérents, et garantir la pérennité financière du club**.

Conclusion

L'objectif du club n'est pas de gagner de l'argent sur les annulations, mais de respecter:

- les règles officielles de l'assurance annulation,
- les usages de la FFCC,
- l'équilibre financier des voyages,
- et l'équité entre tous les adhérents.

Précision dans son mail suivant:

C'est tout à fait légal pour une association de rembourser les frais de déplacements de ses dirigeants, même si cela n'est pas mentionné dans les statuts. Il s'agit d'un remboursement de frais réels engagés pour l'activité de l'association, et non d'une rémunération. Il faut simplement que ces frais soient justifiés (note de frais, justificatifs) et validés selon les règles internes de l'association.

Suite aux accusations qui me sont faites, je voudrais apporter quelques précisions:

- Lorsque le CA a mis en place l'assurance annulation, il s'est interrogé et a décidé que ni l'adhérent annulant son voyage, ni le club, n'avait pas à faire de bénéfice sur le dos de l'assurance. En conséquence, le club a demandé aux organisateurs de voyages de déterminer le montant des sommes engagées et non engagées pour l'adhérent s'étant désisté, afin de le rembourser autant que possible et de ne déclarer à l'assurance que le montant des dépenses engagées afin qu'elle l'indemnise. Cela imposait à l'organisateur un surcroît de travail non négligeable dans la gestion de sa trésorerie.

Aussi quand j'ai appris de la FFCC que les clubs n'avaient pas à se compliquer la vie avec une telle pratique et devaient simplement déclarer le prix de vente de ses voyages, en précisant les éventuels remboursements prévus dans le contrat de vente, j'ai vu là l'occasion de simplifier le travail des organisateurs. Ils n'ont plus à s'inquiéter des conséquences des désistements sur l'équilibre de leur budget de voyage. Le club ne remboursant plus les adhérents, et conservant les sommes versées s'en trouve bénéficiaire mais il n'y a là rien d'illégal.

Cela n'a que des avantages. Je ne comprends pas l'obstination de notre adhérent à s'y opposer.

- Le 4 décembre 2025, j'ai informé notre assureur de l'accusation de fraude de cet adhérent et demandé si la pratique de Bivouac était contestable. Je n'ai pas obtenu de réponse, bien que je l'ai relancé le 4 janvier dernier. Vous trouverez nos échanges de mails en pièce-jointe. Si j'avais agi illégalement, je pense que depuis décembre dernier, notre assureur aurait eu tout le loisir de se manifester.
- Lors de la constitution d'un dossier de sinistre, l'assureur demande à l'adhérent de faire compléter l'imprimé "**attestation des frais retenus**". A "représentant du lieu du séjour", j'indique le nom de l'organisateur. A "association", je note les coordonnées de Bivouac. A "signature du professionnel", je corrige et précise signature de la présidente. Cet intitulé "professionnel" me semble définir la structure organisatrice du séjour qui en l'occurrence est Bivouac. Il me paraît donc tout à fait logique que le président le signe. Je ne vois là rien de répréhensible. Au contraire, le président engage sa responsabilité, couvre l'organisateur et lui évite un peu de travail.

Vous trouverez en pièce jointe la copie d'une de ces attestations que j'ai remplie avec une lettre d'accompagnement à l'assurance. Ce dossier là et tous les autres ont été traités sans que Gritchen

ne remette en cause ma façon de remplir cette attestation. J'en conclus qu'elle leur convient.

- Auparavant j'attendais la fin du circuit et la vérification des comptes, pour remplir cet imprimé et déclarer les sommes que le club parvenait à reverser aux adhérents ayant annulé leur participation à un voyage. Aujourd'hui, conformément aux préconisations de la FFCC, je déclare simplement que le club ne les rembourse pas du tout. C'est exact, conforme à notre contrat de vente et, semble-t-il, la formulation qui leur permet d'être le mieux dédommagés. Dans la mesure où le contrat de vente de nos circuits ne prévoit pas de remboursement en cas de défection, je peux affirmer en toute honnêteté, dès la connaissance du désistement d'un adhérent, que le club ne lui remboursera rien. Cette nouvelle pratique permet à l'adhérent de remettre à l'assureur l'attestation de frais retenus dès le début de la constitution du dossier auprès de l'assurance et favorise un remboursement plus rapide de l'adhérent: qui peut s'en plaindre?
- Le CA a décidé en 2024 que les sommes "gagnées grâce à l'assurance" ne devaient pas être dépensées dans le voyage mais rendues au club pour qu'il les utilise au bénéfice de tous les adhérents. La consigne est donc claire pour les organisateurs, elle ne favorise pas leur négligence dans la gestion des comptes de leur voyage.

Si ces sommes restent sur le compte du voyage, il ne peut pas être "à zéro" au moment de sa clôture, c'est pourquoi elles sont reversées sur le compte général et éventuellement plus tard sur le compte épargne. L'assemblée générale pense-t-elle que ce jeu d'écriture pose un problème d'éthique comptable? Si elle juge nécessaire de procéder autrement, le trésorier s'y pliera. Ces sommes pourraient être versées directement sur le compte épargne mais serait-ce plus éthique? A l'assemblée d'en décider.

- Concernant la décision du CA de ne pas rembourser les frais de dossiers de l'assurance, alors qu'il a voté le partage des pertes du voyage des capitales européennes avec l'organisateur:

La demande émanait d'un adhérent ayant annulé sa participation au circuit des capitales européennes. Les frais de dossier se sont élevés à 30€.

Cet adhérent a payé son voyage 2600€. Sur ces 2600€, le club a payé plus de 60€ d'assurance. Le coût réel du séjour s'est donc élevé à 2600€ - 60€, soit 2540€.

Il a été remboursé de 2570€.

L'assurance lui a donc remboursé une partie de sa cotisation d'assurance annulation.

Attendre du club qu'il rembourse les 30€ restés à sa charge, c'est demander le remboursement total de cette cotisation, et la faire payer au club.

De plus, dans les conditions de vente de nos voyages décrites dans nos contrats, il est spécifié que la prime d'assurance s'élève à 2,4% du prix de vente de nos voyages et qu'elle n'est pas remboursable.

Voilà pourquoi le CA a refusé d'accéder à sa demande.

A vous de décider s'il a eu raison ou pas.

- Quand notre adhérent évoque un problème d'éthique comptable et de faute grave, je pense vous avoir prouvé au cours de ces 9 années d'activité au sein de notre conseil d'administration et dans la gestion des voyages organisés par mon mari et moi, qu'il m'accuse à tort. Je rappelle que c'est à mon initiative que les comptes voyages ont été réorganisés pour ne plus verser d'argent aux organisateurs et en finir avec un fonctionnement illégal. Je ne m'explique d'ailleurs pas pourquoi cela n'a pas été fait avant. D'autant qu'avec le concours de Michel et Marie-Jo Bouffaud, le président et la

trésorière de l'époque, l'expérience a été tentée lors de notre voyage en Irlande et qu'elle s'est avérée concluante.

- A propos des frais de déplacements que notre adhérent estime injustifiés, j'ai déclaré exclusivement ma participation aux états généraux et aux assemblées générales de la FFCC qui y convoque tous les présidents de club.

D'une part j'estime que j'avais le devoir de m'y rendre, d'autre part nos statuts prévoient le remboursement de ce genre de déplacements aux membres du conseil d'administration. Ce n'est ni illégal, ni injustifié.

Enfin, les membres de notre conseil d'administration pourront témoigner qu'eux et moi nous sommes régulièrement rendus les uns chez les autres pour travailler et qu'aucun remboursement de frais n'a jamais été demandé. Personne ne peut nous accuser d'avoir abusé de ce droit au remboursement de frais prévus dans nos statuts.

- A vous maintenant de réfléchir à la question, de juger de mon honnêteté et de la validité des comptes que nous vous avons présentés.

Mireille Ombredane, présidente de Bivouac.

Modification de notre contrat de vente

Lors de l'AG de la FFCC en avril dernier, la directrice nous a indiqué que nous n'avions pas le droit d'imposer aux adhérents une assurance annulation et donc, si nous proposons une assurance, il fallait qu'elle soit optionnelle et que son prix soit dissocié de celui du voyage.

Bien évidemment, les adhérents sont libres de prendre une autre assurance.

Nos contrats ont été modifiés en conséquence.

Nous avons également modifié les conditions de vente figurant sur nos contrats.

Le paragraphe suivant:

Pour un voyage supérieur à 800 € par personne, l'assurance est obligatoire et incluse dans le prix de vente dudit voyage.

L'assurance annulation voyage, proposée par la F.F.C.C. à tous ses clubs affiliés, est souscrite par Bivouac par l'intermédiaire du courtier en assurances Gritchen Affinity, pour tous les circuits organisés par le club sous réserve que le nombre minimal d'inscrits par sortie soit atteint (10 personnes). Il s'agit du contrat d'assurance covid groupe N° 4852. La prime d'assurance **non remboursable** est incluse dans le prix de vente. Son montant est un pourcentage du coût total des prestations et frais annexes du voyage (taux en vigueur : 2,4 % révisable annuellement.)

Est remplacé par celui-ci:

Pour un voyage supérieur à 800 € par personne, l'assurance annulation est vivement conseillée mais pas obligatoire. L'adhérent est libre de choisir sa propre assurance.

L'adhérent ne contractant aucune assurance, ou celui n'effectuant pas de déclaration de sinistre auprès de son assureur alors qu'il remplit les conditions pour être dédommagé, ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part du club Bivouac, en cas d'annulation de son voyage.

L'assurance annulation voyage proposée par la F.F.C.C. à tous ses clubs affiliés, est souscrite par Bivouac par l'intermédiaire du courtier en assurances Gritchen Affinity, pour tous les circuits organisés par le club, sous réserve que le nombre minimal d'inscrits par sortie soit atteint (10 personnes). **Le montant de la prime d'assurance est un pourcentage du coût total des prestations et frais annexes du voyage** (taux en vigueur : 2,4 % révisable annuellement). **Le montant de cette prime n'est pas remboursable.**

Argumentation à propos de cette modification:

Prenons l'exemple d'un circuit dont le coût s'élève à 1200€/personne, soit 2400€/ couple avec 8 équipages de 2 personnes soit 16 participants.

Les organisateurs ne payant pas leur voyage, le coût de celui-ci est réparti entre les participants, soit 150€/personne. ($2400/16=150$)

Le prix de vente du voyage est donc de $1200€ + 150€ = 1350€$.

En cas de désistement, s'il fallait rembourser les adhérents, le coût du voyage des organisateurs serait majoré pour les participants restants.

Par exemple, 7 équipages au lieu de 8, la majoration serait de $2400€/14$ soit 171€ (+21€/ personne et 42€/couple).

Avec 6 équipages, la majoration serait de 200€ (+50€/personne et 100€/couple) ...

A ce surcoût il faudrait ajouter les frais engagés pour les absents et non remboursés par les prestataires, par exemple des réservations ou des paiements anticipés de prestations telles que campings, visites, bus... Ils peuvent atteindre plusieurs dizaines d'euros par personne.

Comment dans ces conditions, assurer l'équilibre du budget du voyage ?

- Demander aux participants présents de payer plus cher ?
- Réduire les prestations ?
- Faire participer les organisateurs au coût de leur voyage ?
- Demander à Bivouac de compenser les pertes ?
-

D'où la position du CA qui pense que :

- Aucune de ces solutions ne serait satisfaisante
- Ni les organisateurs, ni le club, ni les participants à un voyage n'ont à supporter des frais inhérents au choix des adhérents qui se désistent sans s'être assurés ou sans demander de remboursement à leur assurance.

L'assemblée validera ou pas cette modification de notre contrat de vente.

Mireille Ombredane

Proposition relative à l'immatriculation tourisme

L'affiliation de Bivouac à la FFCC autorise le club à vendre des voyages à ses adhérents grâce à l'immatriculation tourisme. La FFCC paie chaque année une cotisation pour obtenir cette accréditation et demande à chaque club d'en payer une partie.

Contrairement à ce qui m'avait été expliqué lorsque je suis entrée au CA, cette cotisation n'est pas proportionnelle au montant annuels des ventes de nos voyages mais au nombre de nos adhérents.

Il n'est donc pas nécessaire, pour faire face à cette dépense, d'assurer le paiement de cette cotisation en majorant le prix de vente de nos voyages d'un pourcentage de 0,4%.

De plus, lors de sa dernière AG, la FFCC a décidé de baisser le montant réclamé annuellement aux clubs.

Pour l'année 2024 nous avons provisionné 191,88€, la cotisation réclamée en 2025 s'est élevée à 75€.

Cette cotisation a été provisionnée sur chaque voyage de 2024 et donc sur le compte voyages. Son montant a été transféré sur le compte général en 2024, puis basculé sur la trésorerie 2025 en vue de son paiement.

Cela a nécessité plusieurs écritures comptables. Le bureau a décidé de plus prélever ces 0,4% et de payer la cotisation directement depuis le compte général, afin de simplifier la procédure et faciliter le travail des organisateurs et du trésorier.

La présentation des comptes de 2025 prend en compte cette décision.

L'assemblée validera ou pas cette décision.

Mireille Ombredane

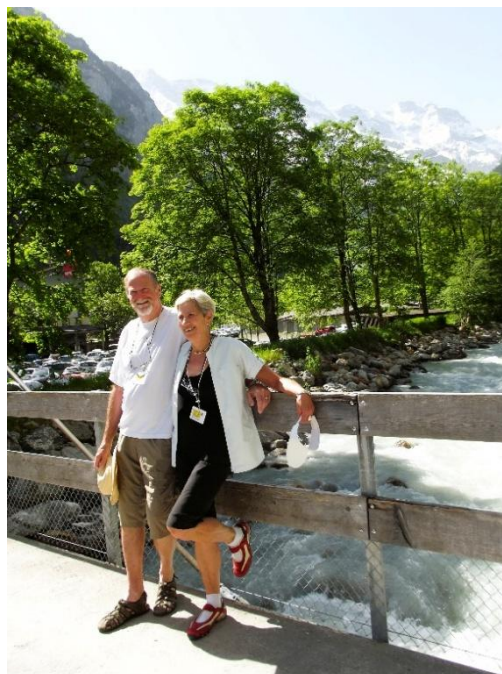
Nécrologie

Salle hiver pour le club nous déplorons deux décès au cours des derniers mois d'abord Christian DANIEZ qui nous avez rejoint en 2023 lors du rassemblement à Paimpol et qui faisait partie de l'association AHCC (voyage humanitaire pour le Maroc) nous renouvelons nos sincères condoléances à Jeanine sa femme et aux membres de sa famille



Christian et Jeanine

Et puis Dany ROCHE qui est partie rejoindre sont Jean Claude décédé lui aussi il y a quelques années elle avait arrêté le camping-car et avait continué à avoir des contacts avec beaucoup de membres du club on recevez souvent des pouces de ça part sur nos messages Facebook pour elle aussi nous renouvelons nos sincères condoléances à ces enfants et aux membres de sa famille.



Dany et Jean Claude

Comptes rendue des voyages de l'hiver

Voyage humanitaire AHCC au Maroc en novembre 2025.

Après plus de vingt ans de voyages humanitaire au Maroc, nous avons effectué cette année le dernier voyage en novembre 2025.

Pourquoi le dernier voyage ? Pour conduire une action humanitaire il faut des valeurs humanitaires telles que la solidarité, la compassion, l'égalité et une soif de justice sociale. Mais en plus de ces qualités morales il faut une méthode (organisation et gouvernance), des moyens (humains et financiers) des compétences (législatives, relationnelles, etc.), et le tout dans un cadre législatif (Français et Marocain).

L'association AHCC avait un leader (madame Annie) que toutes ces années de dévouement ont usé. Cette association a toujours un enracinement solide au Maroc construit au cours des années avec de la rigueur et une confiance mutuelle. Mais pour maintenir cet enracinement il faut de l'énergie, ...

des énergies qui sont difficiles à trouver. ...Des leaders capables de conduire une association humanitaire pérenne sont rares. Le dévouement à une cause humanitaire reste une énergie rare.

Donc dans quelques jours, l'AHCC (Aide Humanitaire en Camping-Cars), reconnue d'intérêt général en France et au Maroc cessera ses activités, avec la dissolution de l'association.

Le dernier voyage du 1^{er} au 29 novembre avait deux volets. Le lien entre les deux volets serait un peu long à présenter. Mais il est le fruit d'une collaboration et de liens d'amitiés entre les présidentes des deux associations.

Donc ce convoi humanitaire avait deux missions :

- 1- Assuré le transport (A/R) de costumes et instruments de musique au profit du groupe de danses folkloriques charentais (Groupe ELOISE). Ce groupe a offert des représentations dans la région de Tata. (NB : avec des difficultés administratives et de coordination).
- 2- Livré au centre de rééducation des handicapés de la ville de Tata du matériel collecté par l'AHCC et du matériel médical fourni par l'association PHI (Pharmacie Humanitaire Internationale) des Pyrénées orientales.

Le circuit de France vers la province de Tata au sud du Maroc est très classique. Nous avons fait le tour du pays en contournant les montagnes de l'ATLAS. La carte illustrée jointe, vous présente ce voyage. Je vous suggère d'ouvrir un guide touristique pour découvrir chacun des lieux visités.

Dans ce voyage nous avons concentré notre action humanitaire dans la ville de Tata. Nous avons livré du matériel médical de très grande qualité. Des dizaines de fauteuils, des déambulateurs, des cannes de marche, des coussins médicaux, des produits consommables pour l'hôpital de la ville et plein d'autres produits qui font défaut dans cette région.

Des rencontres enrichissantes avec les amis marocains de l'association AHCC nous ont fait découvrir l'intérieure des maisons. Pour respecter l'intimité de nos hôtes et les traditions, je ne décrirai pas les lieux.... Je ne parlerai pas de l'hospitalité des gens du désert.... Je vous confesse avec beaucoup de respect que l'accueil des amis de l'AHCC fut chaleureux et d'une très grande générosité....

Je profite de cette page de notre journal pour remercier au nom de l'AHCC les représentants de l'association des pharmaciens et tous les amis du club de camping-car Bivouac participants à ce voyage.

Les onze véhicules de ce voyage ont transporté environ 1500kg de matériel. Le flux de la circulation routière et les mesures de prudence élémentaires nous ont conduit à voyager en deux groupes et d'effectuer les visites des villes avec les taxis locaux. Nous avons privilégié les terrains de camping, les tarifs sont très raisonnables et les services très corrects.

Pour voyager en groupe au Maroc, il faut mettre en place qq règles élémentaires : une vitesse de déplacement du convoi et un ordre consenti par tous les conducteurs, une trésorerie commune pour financer les campings (merci à notre trésorière), le briefing du soir est un incontournable pour une bonne coordination, ainsi que des moments de cohésion.

Comme tous les voyages en camping-cars, il y a des incidents techniques, des accidents de la circulation routière, des verbalisations (la vitesse est souvent limitée à 60 km/h); des navigations délicates, des routes pas toujours très carrossables, les vendeurs ou commerçants qui aiment trop l'argent du tourisme... Ces événements alimenteront les discussions dans les moments de convivialité.

Le Maroc reste une terre d'accueil pour les camping-caristes qui respectent les règles élémentaires de courtoisie, de pudeurs et de bienséance. Vous trouverez au Maroc le soleil, un contraste culturel et économique très net entre chaque province. Le cout de la vie peut surprendre certains, les fruits et légumes achetés sur le marché sont excellents. Dans les grandes surfaces alimentaires vous trouverez de tout... Le prix du carburant reste très abordable (1,10 € le litre de diesel). Les soins médicaux et dentaires sont très satisfaisants.

Un voyage humanitaire combiné avec un circuit touristique mérite d'être vécu. Je rejoins l'idée de notre ami qui suggère que le club de camping-car BIVOUAC prenne contact avec l'association PHI pour assurer du transport de matériel médical vers le centre de soin pour handicapés de Tata.

Circuit MAROC 2025.png

234 KB



Remerciements les plus sincères à la présidente de l'AHCC et de l'HPI, remerciement à nos amis marocains qui nous ont ouvert leurs portes, offert leur soutien et leur amitié. Remerciements à tous les participants pour leur patience et leur compréhension. Remerciement à tous ceux qui ont apporté leur soutien à ce voyage, (Nicole, Marcelle, Denis, Fabrice). Remerciement à ceux qui ont créé la bonne humeur dans ce voyage (Michel, Bernard, Philippe) et vous tous.

Je vous confirme que je suis fana pour un prochain voyage avec vous. Bernard.

.....

Portugal 2026

Départ le 27 /12/2025 de Fontès (34) au domicile de Marie et Francis Navarro à l'initiative de ce circuit de près de 4000 km et de 6 semaines pour 3 équipages, ils seront rejoints deux jours plus tard par deux autres à St Jean de Luz.

Ce premier soir, avec un temps pluvieux, première péripétie: Un camion s'embourbe, rapidement secouru par Gilbert Paine et ses sangles magiques. Quelques minutes plus tard un bruit inquiétant dans ma roue avant gauche... Il manque deux goujons sur cinq et la roue menaçait de se détacher.

Les pneus ayant été changés avant le départ, les écrous n'avaient pas été serrés...

Nous franchissons la frontière et traversons l'Espagne sans encombre. Le réveillon nous réunit autour d'un super apéro à Burgelu dans un cadre champêtre.

Arrivés à Bragançia, nous visitons l'imposant château sous un temps froid et humide.

Visite très intéressante avec sa collection d'armes et le rôle de cette famille dans l'histoire du Portugal.

Puis Braga et son Bon Jesus, son escalier magnifique sous un temps clément. Porto nous offre un peu de soleil et une très belle après-midi en bord de mer.

Valega nous surprend par sa magnifique église décorée d'adjuleros au dehors et au dedans.

Ensuite à Aveiro, nous faisons une petite croisière sur les canaux puis nous découvrons les curieuses "maisons pyjamas" un peu plus loin.

Arrivée à la magnifique université de Coimbra et sa bibliothèque, une pluie soutenue s'invite.

Ensuite, nous continuons vers le sud où nous espérons trouver le beau temps.

Chaque jour, nos yeux s'émerveillent: Bathala et sa cathédrale, Nazaré et ses barques colorées, Alcobaca et son monastère, Peniche et ses falaises contre lesquelles, l'océan vient se fracasser.

Le majestueux palais de Maffra, l'étonnant château perché de Sintra avant d'arriver à Lisbonne.

Nous sommes le 13/01 et le temps variable reste agréable: visite de Belem et son musée des carrosses le premier jour et le second jour; visite du vieux Lisbonne en empruntant le fameux tramway 28 le matin, l'aquarium l'après-midi et un repas fado le soir.

La nuit suivante est agitée, nous sommes au sud de Sinès, en bord de mer et le vent souffle fort...

Le jour suivant, nous arrivons à Sagrès et le cap St Vincent, le soleil parvient à percer les nuages et nous immortalisons l'instant.

Nous y passons deux nuits et visitons le fort et son cap. Le circuit est très bien aménagé avec deux trous souffleurs et des expositions très bien faites sur les grands découvreurs portugais et leurs voyages.

Ensuite à Lagos, nous prenons le bateau pour visiter les grottes. Le capitaine est virtuose pour s'approcher au plus près en se jouant du ressac.

Les jours suivants, nous longeons la côte de l'Algarve où le mauvais temps sévit mais cela ne nous empêche pas de se balader entre deux averses et restos!

Nous faisons de belles découvertes et passons de bons moments.

Notre route se poursuit vers le nord, la nature est magnifique et nous découvrons de beaux villages perchés.

Nous subissons sans dommage une nuit tempétueuse près d'un lac au nord d'Evora puis constatons les dégâts près de Castelo Branco où l'on voit des milliers d'arbres couchés et des toitures emportées.

Les rivières sont en crues, les sols détrempés.

Le 3/02 à Bragançia, après un bon resto au prix imbattable, c'est la dislocation. Heureux des moments passés ensemble! Tristes de se quitter mais aussi un peu déçus par le mauvais temps persistant.

Je tiens à remercier chaleureusement nos organisateurs pour leur travail de préparation mais aussi leur disponibilité, leur gentillesse et leur esprit d'initiative face aux aléas d'un tel voyage.

Nous avons voyagé à cinq camping-cars, pas toujours ensemble.

Voyager en hiver n'est pas problématique, c'est très agréable de ne pas subir la foule, on trouve de la place partout pour se garer.

Pas besoin de réserver, tout est ouvert et les Portugais sont très serviables et aimables. La vie reste abordable. Les prix d'entrée des musées sont très modiques (comparés aux nôtres). De plus, âgé de 65 ans, vous bénéficiiez d'un tarif réduit.

Beaucoup parlent français, surtout les plus âgés. Malheureusement, les applications traductrices sont obligatoires dans les musées et bien utiles ailleurs.

Philippe Ombredane

Nouveaux adhérents

Des nouveaux adhérents nous ont rejoint depuis les retrouvailles du Puy en Velais nous souhaitons une bienvenue et surtout une longue présence parmi nous à LOQUET Claude et Monique, MAILLARD Michel et Annick, PINON Franck et Dominique, POISSON-BRENOT Jean Luc et Francine merci à eux

Voyages et rassemblements à venir

Paulo et Marise DALLE-NOGARE organise la croisière sur le Rhin du 23 au 28/03/26 le voyage est complet

.....

La découverte de la CREUSE en balade partagée organiser par Marie et Francis NAVARRO et complète

.....

Le circuit le long du canal du Midi du 18/05/26 au 11/06/26 organiser par Pierrette et Christophe SOCIAS est complet

.....

Mireille et Philippe OMBREDANE vont nous préparer un circuit le long du canal de Nantes à Brest il sera présenté au forum des voyages a Joué sur Erdre

.....

Philippe OMBREDANE reprendra l'organisation du voyage en Camargue car la personne qui devait l'organiser à jeter l'éponge. Il le présentera au forum également.

.....

Le forum des voyages de l'AG approche et nos camping-cars trépignent d'impatience dans les garages ! Cependant, pour que notre calendrier de sorties soit à la hauteur de nos envies, nous avons besoin d'un petit coup de pouce. Le bureau en appelle à tous les adhérents du club de voir, seul ou accompagnés d'essayer d'organiser des balades accompagnées ou partagées, des week-ends à plusieurs ou des voyages. **Pas de panique** : vous n'avez pas besoin d'être un expert en logistique. Le bureau est disponible pour vous aider et vous accompagner. En effet la base première pour un club de camping-car quel qu'il soit, est la proposition de voyages à ces adhérents, crée par ces adhérents. Le club vous appartient, et vos idées sont nos meilleurs itinéraires. Vous connaissez un petit coin de paradis, une aire accueillante ou un festival local à ne pas manquer ? Ne gardez pas ces pépites pour vous ! Que ce soit pour un week-end ou une semaine, nous sommes là pour vous aider à transformer votre idée en sortie officielle. Proposez votre projet avant l'AG ou après peu importe en contactant Polo simplement par mail ou par téléphone

Témoignages divers des adhérents

Petit témoignage suite à mon mail du 16/02/26 de Alain et Eliane RODRIGUE :
bonjour Christophe , je viens te faire un petit commentaire concernant le voyage effectué au Portugal en compagnie et surtout dirigé par la famille Navarro qui a eu bien du mal en raison du fait du mauvais temps et aussi des stationnements qui ont disparus ou insalubres, toujours est-il que la compagnie de Mireille Philippe , Régine , Gilbert Jacqueline nous a permis de mieux apprécier l'amitié qui nous lie au club .
Le voyage nous a permis de voir malgré le froid et la pluie des sites splendides et des visites enrichissantes .
Milles merci aux organisateurs .

Alain

.....

DJ Christian (Christian DEVIE)

À la suite d'une demande de Christophe Socias, j'ai décidé de faire un petit article sur ma vie de DJ à Bivouac.

Tout d'abord je ne fais le DJ que pour le club Bivouac, éventuellement pour des amis du club Pourquoi suis-je devenu le DJ de Bivouac?

J'ai été musicien dans un groupe de bals et d'animations de soirée, qui s'appelait "TRANSAT", j'y est opéré pendant 25 ans en tant que guitariste rythmique et ensuite guitare basse. J'ai arrêté de jouer en 1995, j'avais 47 ans. J'avais donc plusieurs instruments de musique que j'ai vendu aussitôt, mais j'ai conservé ma sono, (on ne sait jamais) dans l'idée de faire des sonorisations de soirées et



Beau gosse en plus !!!!

Donc voilà un jour de l'année 2007 Annick et moi décidons d'adhérer au club Bivouac. Rapidement je me retrouve secrétaire général du club, et ça dure 9 ans, ensuite j'ai remplacé Yves Crouzet à la rédaction du journal de Bivouac pendant 3 ans (c'était un journal papier à l'époque). Pendant ces années d'occupations à Bivouac, je me suis rendu compte qu'on avait besoin d'une sono pour nos réunions d'AG et de retrouvailles (Bivouac possédait une petite sono mais pas assez puissante et incomplète) j'ai donc proposé mes services avec ma sono d'orchestre que j'avais conservé, ce qui a été accepté aussitôt. J'ai sonorisé plusieurs années les AG et les retrouvailles, tout allait bien. Sachant que de louer des orchestres ou des prestataires de spectacles ou musique coûte très cher, donc ça pénalise le budget des AG et des retrouvailles au niveau du prix des séjours (On est loin des 200 € souhaité par certains). J'ai donc proposé mes services en tant que DJ ; et c'est accepté. Mes Play listes du départ était assez simples Il faut faire plaisir à tout le monde ! J'ai ensuite affiné les morceaux que je passais (surtout des années 80/90), ça nous rappelle les bonnes années à beaucoup d'entre nous, sans oublier le musette, bien sûr les valse les tangos et le paso .Aujourd'hui j'y ai rajouté le Karaoké, et je crois que ça plait bien à tous. Donc voilà l'histoire du DJ Christian et Bivouac. Aujourd'hui j'espère que vous n'êtes pas lassés de mes prestations, car évidemment

j'ai affiné mes Play listes pour vous offrir les meilleurs morceaux des années 80/90, mais les programmes se ressemblent un peu, désolé (mais ce sont les meilleurs). En tout cas j'essaye de vous offrir le top, mais aussi le meilleur son, j'ai une sono professionnelle de bonne qualité, et normalement ça doit s'entendre. Mon problème actuel c'est ma santé, et j'ai besoin de bons copains pour installer mon matériel. J'ai une équipe toujours présente, ce sont mes roadies , je remercie Denis, Serge, Patrick, Jean Claude, et tous ceux qui mon aidé.



le beau gosse en solo !!!!

Je voudrais dire que j'adore ce que je fais pour Bivouac, malgré ma santé, mais une fois assis derrière ma console, pas de problème ça roule. Faire de la musique sans danseurs c'est compliqué, et ça ne donne pas envie. Ce n'est pas le cas as Bivouac tout le monde danse (ou presque !!!) et j'ai surtout mes danseuses préférées qui sont toujours là mettre de l'ambiance (c'est mon fan club!!!) je remercie Marcelle, Carmen , Annick, Marinette, Marie France, les Geneviève, les Mireille etc.... et qui me motivent pour la musique.

J'espère aussi que le Karaoké vous plait ? Bon il y en a qui chantent bien et d'autres un peu moins, n'est-ce pas Philippe, mais l'essentiel c'est de participer, et puis ça fait jeune, maintenant tout le monde en fait, même les ados, ils adorent ça. Je suis très content de faire tout ça, et je vous remercie pour votre participation, merci à Bivouac sans quoi rien ne serait possible.

Musicalement vôtre DJ Christian.

Groupe Facebook les amis du Club de camping-cars BIVOUAC

La page Facebook recommence à avoir un certain succès, je vois plus de photos, de commentaires et d'échanges entre nous sur le site continuons de le faire vivre par nos annonces, nos sorties, des questions diverses, etc... Et merci à Simone pour son engagement

Recommandations, astuces de montages ou accessoires à présenter

Fin du permis à vie_?

Tout d'abord, il faut dissocier **la durée de validité** du titre (le document) et **la durée du droit à conduire**. Depuis l'apparition du titre sous format « carte bleue », la durée du titre est limitée à **15 ans**. Le document doit donc être renouvelé auprès de l'ANTS avant la date indiquée sur le recto (ligne 4b). Si la validité de votre droit à conduire est conditionnée à une aptitude médicale, la durée de validité est indiquée au verso, au regard de chaque catégorie. Les titulaires d'un permis de conduire Français « rose cartonné, 3 volets » doivent le faire refaire via l'ANTS avant le **19 janvier 2033**.

Précision : ce permis rose reste valable jusqu'au 19 janvier 2033, on peut cependant demander dès maintenant son remplacement via le site de l'ANTS. La démarche est gratuite (hors frais de photo d'identité)

A découvrir !!! une aire, un camping, un site internet, etc...

Je vous présente le site **Camping-Car-Corse** pour voyager l'esprit tranquille sur l'île de beauté

Camping-Car-Corse est né de la volonté de vouloir proposer des séjours tout compris incluant le transport maritime pour la Corse et des nuitées en Corse dans un réseau de campings partenaires. Vous êtes libre de parcourir la Corse comme bon vous semble : choisissez vos étapes parmi la liste des campings partenaires ainsi que le nombre de nuit que vous souhaitez par étapes. Il n'est pas nécessaire de réserver vos étapes mais nous vous conseillons de contacter les campings si un événement important se déroule à proximité durant votre séjour (festivals de musique, rencontres sportives...).

Les «Tickets Campings» sont nominatifs et datés. Un ticket est valable pour une nuit précise dans le camping de votre choix. Ils vous donnent accès à un emplacement avec branchement électrique et accès à l'eau pour un camping-car, ainsi qu'à toutes les prestations incluses dans le tarif d'un emplacement propre à chaque camping (accès piscine, animations, club enfant, ...) aller jeter un œil sur le site (prix, dates, durée de séjour) tout est indiqué. Une fois que vous avez choisi votre prestation je vous recommande de préparer votre itinéraire à l'avance selon les campings partenaires. Nous l'avons fait 3 fois et nous comptons le refaire (voire organiser un voyage pour BIVOUAC)

Christophe

.....

Richard et Yolande PANTELITCH-MASSAL nous donne une info bien dans l'air du temps un site internet qui prévois le temps qu'il fait ou à venir sur un trajet « météo trajet.fr »

Ils nous indique aussi une aire *nomadic Valencia camping-car* près de Valencia (Esp.) à Albala dels Sorells à retrouver sur le site campingnomadic.com

.....

Merci à Marie et Francis NAVARRO qui nous rappelle une aire de CC à Freixo de Numao au nord du Portugal au prix de (5-6€/nuit) le propriétaire Mr Francisco Antonio Tavares Reis viens à votre rencontre vous proposer Porto, Huile d'olive et Amandes de sa propriété. il était venu vendre ces produits au rassemblement d'Arudy si certain s'en rappelle. Il vous attend pour un prochain voyage ou passage au Portugal.



.....

Geneviève et Patrick CONEDERA nous indique un superbe Camping à Val d'Isère (fermé l'hiver) : le camping les Richardes quartier le Laisinant à 1km du centre-ville de Val d'Isère, sur la route du col de l'iseran. Altitude 1880m . Grand emplacement. Non ombragé. Animaux acceptés. Sanitaires et bac (vaisselle + linge). Douche avec jeton. Services compris. Environ 16€ sans électricité. Ajouter de 2,40 à 4,60€ selon ampérage. Tarifs 2025.

Pour ce camping, où nous sommes allés en août 2024, il faut savoir qu'à Val d'Isère les navettes de bus et télécabines sont gratuites. Cela permet d'accéder aux hauteurs où on a de belles promenades ou randonnées à faire.

.....

Et pour terminer, un peu d'humour





J'espère que ce journal vous a plu et je compte sur vous pour l'alimenter par vos suggestions, photos, endroits sympa etc....
Contact : (c.socias@hotmail.fr)

Club BIVOUAC : site internet : www.cccbivouac.org
 Siège social : 19 Route de la cabane noire 13800 ISTRES, mail : cccbivouac@gmail.com Tél : 06 23 67 81 97
 Association, loi 1901 pour le tourisme en camping- car, enregistrée le 06/11/1996.
 N° RNA : W442001937. Siren 438 592 065. APE 9499Z.
 Agrément tourisme n° AG 075.95.0079. FFCC 78 rue de Rivoli 75004 PARIS.

